

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice- Travail

COUR SUPRÊME

**COMMISSION D'ÉVALUATION D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE MAGISTRAT DE
LA COUR SUPRÊME**

**DECISION N°002/COM PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE AUX
FONCTIONS DE MAGISTRAT DE LA COUR SUPRÊME**

La commission chargée de l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de magistrat de la Cour suprême du Bénin,

- Vu la loi 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 7 novembre 2019 ;
- Vu la loi n° 2022-10 du 27 juin 2022 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions de la Cour suprême ;
- Vu la loi n° 2022-11 du 27 juin 2022 portant statut des magistrats de la Cour suprême ;
- Vu l'ordonnance n° 2024-001-C/PCS/SG/DC/CAB/SA du 5 janvier 2024 portant mise sur pied de la commission d'évaluation d'aptitude aux fonctions de magistrat de la Cour suprême ;
- Vu les délibérations de la Commission d'évaluation d'aptitude aux fonctions de magistrat de la Cour suprême, en sa séance du mardi 2 avril 2024,

DÉCIDE :

Article 1 : Conformément aux délibérations de la commission d'évaluation d'aptitude aux fonctions de magistrat de la Cour suprême, en sa séance du 02 avril 2024, sont inscrites par ordre de mérite sur la liste d'aptitude aux fonctions de magistrat de la Cour suprême les personnes dont les noms suivent, ayant obtenu la moyenne qualifiée de 12/20 aux épreuves écrites et orales :

[Signatures]

N°d'ordre	Nom et Prénoms	Rang
1	METAHOU Agboton Alexis	1 ^{er}
2	ARABA Sonagnon Wilfrid	2 ^e
3	HOUNSOU Mèmavo Jacques	3 ^e
4	GAUTHE Sanni Sidi	4 ^e
5	BONI KPEGOUNOU Séidou	5 ^e

Article 2 : Toutes les personnes ayant participé à l'évaluation peuvent consulter le procès-verbal des délibérations et leurs copies.

Article 3 : Les notes par épreuve ainsi que la moyenne générale de chaque candidat lui seront notifiées.

Article 4 : La présente décision, notifiée à chaque candidat, sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Porto-Novo, le 02 avril 2024

Ont signé :

Président


ADOSSOU Dassi Victor

Membres


GBAGUIDI Ahonagnon Noël


KODO Rémy Yawo


DJOGBENOU Fifamin Joseph


JOSSE Léon


SAGBO Vignon André


HOUNKPATIN Aimé Angélo